

Juin 2009

#16

Sommaire



Le Journal des DSE

Lettre mensuelle d'actualité des Directeurs Sécurité d'Entreprise

>>> L'entretien du mois

Frédéric SINGER, Vice Président de Groupe Synergie Globale
... P.2

>>> L'analyse

André TARRAT, Directeur Sécurité Globale, Groupe Deloitte ... P.4

>>> Réglementation

Nouvelle réglementation pour les acteurs de la sécurité en
Irlande du Nord... P.5

>>> A savoir

L'action « cartorisques »... P.5

>>> Statistique

Bilan 2008 des incivilités et des violences émanant du contact avec
la clientèle... P.5

>>> Veille

Arnaque aux Visas US... P.5

>>> À vos agendas... P.6

>>> Nominations... P.6

L'entretien du mois

Frédéric SINGER
Vice Président de Groupe
Synergie Globale

Le nombre de séquestrations a-t-il augmenté au cours de ces derniers mois ? Comment expliquer ce phénomène ?

Bien qu'il n'y ait pas de chiffres officiels et que les plaintes déposées restent exceptionnelles, il est certain en revanche qu'il y a eu davantage de médiatisation de ce phénomène ces derniers mois. En parallèle, on note une évolution des mobilisations sociales depuis une dizaine d'années avec une diminution des grèves et de plus en plus d'autres formes de manifestation (grèves non déclarées ou perlées, augmentation de l'absentéisme, sabotage, etc.). En ce qui concerne Groupe Synergie Globale, nous notons une augmentation de 30 % du CA directement liée à cette activité.

Le contexte économique actuel de crise sans précédent depuis des décennies ainsi que les différentes échéances électorales sont également à prendre en compte: En France, les séquestrations de patrons sont aussi un moyen de rappeler à l'état

son rôle de médiateur économique. D'une manière ou d'une autre, elles obligent les pouvoirs publics à intervenir.

Le dialogue social est peu développé en France. Le peu d'anticipation et la piètre qualité du management dans un certain nombre d'entreprises focalisées sur les tâches se font aux dépens du facteur humain. Dans un contexte économique marqué par les changements incessants, la complexité et l'incertitude, il est plus que jamais fondamental de revenir à des fondamentaux simples et de travailler la qualité des relations humaines. Les fonctions parfois considérées comme « non productives » (sûreté-sécurité, ressources humaines, communication) ont un rôle essentiel à jouer. En attendant, la séquestration s'avère pour le moment une solution qui fonctionne...

Comment les entreprises et plus particulièrement les directions sécurité peuvent-elles faire face à ce phénomène?

Il faut, dans un premier temps, considérer le « risque social » comme un risque à part entière, qui doit faire l'objet d'un travail de prévention par les managers de la sécurité, au même titre que les autres risques.

Le manager de la sécurité, doit aussi se rapprocher des directions internes concernées par ce type de risque (DRH, direction juridique, direction de la communication, direction générale) et travailler à un

plan d'action commun, plus à même de convaincre les dirigeants que des actions éparpillées.

A court terme, il faut se préparer à la séquestration, prendre conseil à l'extérieur, prendre toutes les dispositions en matière de sûreté-sécurité. Lorsqu'il n'est plus possible de se rendre sur le site, le responsable d'établissement doit impérativement le signaler car il demeure responsable.

L'entretien du mois

Frédéric SINGER
Vice Président de Groupe
Synergie Globale

Comment les parties prenantes doivent-elles s'organiser ?

L'union fait la force. Dans l'entreprise, chacun a tendance à considérer la crise de son point de vue. Or l'approche de ces situations est nécessairement multidimensionnelle (juridique, managériale, sûreté-sécurité, pédagogique, etc.). Notre approche globale est tout particulièrement adaptée à ce type de problématique: de l'audit,

conseil et ingénierie à la formation, en passant par la prévention des risques, la gestion de crise et la veille. En cas de crise sociale, tous ces moyens doivent être mis en œuvre de façon coordonnée dans une véritable gestion de projet faisant écho à celle qui devrait se mettre en place au sein de l'entreprise concernée par la crise.

Ces phénomènes de séquestrations vont-ils, se maintenir, se tasser, ou au contraire empirer dans l'année à venir ?

Ces phénomènes ne datent pas d'aujourd'hui et ils se reproduiront vraisemblablement à l'avenir. Ceci étant, la multiplication des séquestrations et la surenchère médiatique augmentent le risque de débordement. On ne peut exclure en effet un accident grave.

L'expérience nous montre en effet que dans les entreprises insuffisamment préparées, la sûreté et la sécurité ne sont plus assurées convenablement durant les périodes de conflits du travail et de séquestration. Il est facile d'imaginer les risques d'une telle baisse de la vigilance sur un site classé « Seveso 2 » de type AZF.

L'analyse

André TARAT,
Directeur Sécurité
Globale,
Groupe Deloitte

L'analyse

La crise financière impose de revoir les périmètres du directeur sécurité

Dans le cadre d'une politique globale des risques (Sécurité/Sûreté) et d'une approche structurée et rationnelle des vulnérabilités, un certain nombre d'événements récents démontrent tout l'intérêt d'un périmètre élargi pour un Directeur de la Sécurité à la hauteur des attentes d'un Conseil d'Administration. En effet, à une crise systémique quasi permanente doivent répondre une approche et une posture décomplexées et pluridisciplinaires. Ainsi, la crise financière mondiale qui secoue les Marchés financiers avec une ampleur inégalée, avant de bouleverser l'ordre économique et social, souligne les effets des opérations financières complexes qui échappent aux meilleurs spécialistes des métiers de la finance. Quelle meilleure situation que celle d'un Directeur de la Sécurité, vigie de l'entreprise, bénéficiant de la confiance de la direction générale et au carrefour des divers métiers, pour détecter et interpréter des signaux faibles qui, le cas échéant, peuvent occasionner des dommages significatifs. La question du blanchiment des capitaux illicites et du financement du terrorisme est une d'entre elles. Les montages complexes peuvent emprunter des voies « atypiques » et ce ne sont pas seulement les établissements financiers qui peuvent se voir impactés par ce type de menace.

Depuis une vingtaine d'années, on note à la fois une accélération des obligations de vigilance qui pèsent sur l'ensemble des professionnels, mais également un élargissement du périmètre d'actions de ceux qui peuvent être concernés. De telle sorte que l'ordonnance du 30 Janvier 2009, en

application de la 3^{ème} directive européenne sur le sujet, instaure de nouvelles normes de détection et prévention du blanchiment de fonds illicites et financement du terrorisme.

C'est précisément ces nouvelles normes qui doivent susciter tout l'intérêt également des divers responsables sécurité : en effet, cette ordonnance, traduction et mise en forme attendue d'une directive européenne, semble trouver naturellement le terrain des responsables de Sécurité Globale : on passe en effet d'une culture de la « conformité » à une culture des « risques ». Ainsi, la vigilance imposée aux professionnels dépend désormais du profil attaché aux clients, aux produits, aux opérations. Ces dispositions ont pour objet de définir les aspects techniques permettant aux entreprises d'identifier les différentes catégories de situations en fonction de leur niveau de risque. Or, les opérations de Blanchiment sont intrinsèquement conçues pour ne pas être détectées, pour être « séduisantes » et paraître sans risque dans un souci de dissimulation souvent sophistiqué, pour des profits maximum.

Nul doute qu'un responsable de Sécurité avisé, au carrefour des diverses fonctions de l'Entreprise (R.H., production, Finances, Communication...) participera utilement à la sensibilisation et la détection éventuelle d'opérations ou de relations « atypiques » qui seront peut être qualifiées ultérieurement de processus de blanchiment ou de financement de terrorisme. Cela sans coût immédiat.

Réglementation

Nouvelle réglementation pour les acteurs de la sécurité en Irlande du Nord

A partir du 1^{er} décembre 2009, les entreprises de sécurité de l'Irlande du Nord devront respecter une nouvelle réglementation les obligeant à obtenir une licence pour certaines de leurs activités. Sont notamment concernées les activités de transports de fond et de surveillance humaine.

Cette nouvelle obligation aligne la législation de l'Irlande du Nord sur celle du reste du Royaume-Uni et s'inscrit dans la logique européenne de régulation et de professionnalisation du secteur. Afin de connaître les modalités de cette nouvelle réglementation, l'Association Britannique des Entreprises de Sécurité (British Security Industry Association) a édité un guide téléchargeable via l'adresse www.bsia.co.uk/publications

A savoir

L'action « Cartorisques »

Le site Internet prim.net et le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire ont mis en place Cartorisques, une publication Internet de l'ensemble des cartes des risques naturelles et technologiques majeurs. Les informations publiées proviennent des services déconcentrés de l'Etat sous l'autorité des préfets concernés.

Pour plus d'informations :
www.cartorisques.prim.net

Statistique

Bilan 2008 des incivilités et des violences émanant du contact avec la clientèle

En 2008 a été comptabilisé 2235 incivilités ou faits violents dont les victimes étaient toutes des salariés en contact avec la clientèle. Sur l'ensemble de ces plaintes seulement 137 plaintes ont été déposées. Ces actes touchent sans discriminations l'ensemble du territoire français. Les femmes en sont les premières victimes (dans 68% des actes enregistrés). Les chargés d'accueil ou les responsables de l'encadrement de ces services d'accueil sont les plus exposés à ce type de violence (dans 74% des cas recensés, les victimes exerçaient ces fonctions).

Veille

Arnaque aux visas US

Les nouvelles dispositions américaines imposent depuis le 12 janvier dernier aux voyageurs de demander une autorisation d'entrée sur le sol US, au moins 72 h avant leur départ. Cette autorisation officielle et gratuite, baptisée Esta, s'effectue via le site esta.cbp.dhs.gov, sous tutelle des autorités américaines. Problème : un site Internet - esta.us - tente de détourner à son compte la complexité des procédures en proposant d'assurer ce service pour 49,25 dollars. Il est d'autant plus facile de se faire prendre au piège que si vous tapez dans un moteur de recherche comme Google «Esta» ou «procédure Esta», c'est le site non officiel esta.us qui apparaît en premier ou deuxième dans la liste des résultats, avant le site officiel. Pire encore, l'autorisation dispensée par ce site n'est absolument pas valable, n'émanant pas d'une agence gouvernementale américaine.

Source : www.voyageetbusiness.com

À vos agendas

15 décembre 2009

**Colloque annuel du CDSE à l'OCDE
« Comment les entreprises font-elles face
aux nouvelles menaces ? »**

L'évènement se tiendra à l'OCDE, 2 rue André Pascal, de 8h30 à 17h00.
Informations et inscriptions : contact@cdse.fr

Nominations

>>> GEOS <<<

Guillaume VERSPIEREN prend les fonctions de président directeur général de **GEOS**.

En bref

Directeur de la rédaction :
Olivier Hassid

Comité de rédaction :
Xavier Guizot, Jean Langlois, Eric Le Grand,
Julien Marcel, Danielle Moroni, Sandrine
Paulmier, Emmanuel Rivas, Jacques
Suspene.

Contact : Olivier Hassid, Délégué général
1 rue de Stockholm - 75 008 Paris
Tél. : 01 44 70 70 84
Courriel : olivier.hassid@cdse.fr